

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****ProtectorWax****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**  
déshydratant**Utilisations contre-indiquées**  
Donnée non disponible.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**Koch-Chemie GmbH  
Einsteinstr. 42  
D-59423 UnnaN° de téléphone +49-2303-9 86 70-0  
N° Fax +49-2303-9 86 70-26**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**  
sdb\_info@umco.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**Acute Tox. 4; H332  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Corr. 1B; H314**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH07

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

2-butoxyéthanol

Siloxanes et silicones, 3-[(2-aminoéthyl)amino]propyl méthyl, di-méthyl, terminés par des groupes méthoxy

1-Propanamin, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthyl-, esters avec acides C18 insaturés, méthylsulfate

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

(sels)

**Mentions de danger**H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.**Conseils de prudence**P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT

Un ou plusieurs composants de ce produit sont classés comme PBT.

Evaluation vPvB

Un ou plusieurs composants de ce produit sont considérés comme substance chimique vPvB

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>2-butoxyéthanol</b>			
	111-76-2 203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>Siloxanes et silicones, 3-[(2-aminoéthyl)amino]propyl méthyl, di-méthyl, terminés par des groupes méthoxy</b>			
	102782-92-3 - - -	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	<b>1-Propanamin, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthyl-, esters avec acides gras C18 insaturés, méthylsulfate (sels)</b>			
	- 939-685-4 - 01-2119983493-26	Aquatic Chronic 3; H412 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	< 5,00	% en poids
4	<b>Acide acétique</b>			

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

64-19-7 200-580-7 607-002-00-6 01-2119475328-30	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	< 2,50	% en poids
<b>5</b>	<b>octaméthylcyclotétrasiloxane</b>		
556-67-2 209-136-7 014-018-00-1 01-2119529238-36	Aquatic Chronic 4; H413 Repr. 2; H361f Flam. Liq. 3; H226	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
4	B	Skin Irrit. 2; H315: C >= 10% Eye Irrit. 2; H319: C >= 10% Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% Skin Corr. 1A; H314: C >= 90%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

**Après contact cutané**

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

**Après ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>); vapeurs ou gaz corrosifs

---

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

---

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Utiliser un vêtement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Diluer avec beaucoup d'eau.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

---

Nom commercial : ProtectorWax

Code produit: 319999

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	<b>2-butoxyéthanol</b>	<b>111-76-2</b>	<b>203-905-0</b>		
	<b>2000/39/EC</b>				
	2-Butoxyethanol				
	VLE (courte durée)	246	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm
	VLE (8h)	98	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	2-Butoxyethanol / 2-Butoxyéthanol				
	VLE (courte durée)	98	mg/m <sup>3</sup>	20	ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	49	mg/m <sup>3</sup>	10	ml/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	H SSC B			
2	<b>Acide acétique</b>	<b>64-19-7</b>	<b>200-580-7</b>		
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	Essigsäure / Acide acétique				
	VLE (courte durée)	50	mg/m <sup>3</sup>	20	ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	25	mg/m <sup>3</sup>	10	ml/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	SSC			
	<b>2017/164/EU</b>				
	Acetic acid				
	VLE (courte durée)	50	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm
	VLE (8h)	25	mg/m <sup>3</sup>	10	ppm

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

## valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>2-butoxyéthanol</b>			<b>111-76-2</b> <b>203-905-0</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125,00	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	89,00	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	98,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1091,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	246,00	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>1-Propanamin, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthyl-, esters avec acides gras C18 insaturés, méthylsulfate (sels)</b>			<b>-</b> <b>939-685-4</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	112,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	8,72	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>Acide acétique</b>			<b>64-19-7</b> <b>200-580-7</b>	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	25	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	25	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>octaméthylcyclotétrasiloxane</b>			<b>556-67-2</b> <b>209-136-7</b>	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	73,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	73,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	73,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	73,00	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>2-butoxyéthanol</b>			<b>111-76-2</b> <b>203-905-0</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	6,30	mg/kg/jour

Nom commercial : ProtectorWax

Code produit: 319999

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

	orale	à court terme (aiguë)	systémique	26,70	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	75,00	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	89,00	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	59,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	426,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	147,00	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>1-Propanamin, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthyl-, esters avec acides gras C18 insaturés, méthylsulfate (sels)</b>			<b>- 939-685-4</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1,25	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	56,25	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,17	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>Acide acétique</b>			<b>64-19-7 200-580-7</b>	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	25	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	25	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>octaméthylcyclotétrasiloxane</b>			<b>556-67-2 209-136-7</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	3,70	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	3,70	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	13,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	13,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	13,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	13,00	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	<b>2-butoxyéthanol</b>		<b>111-76-2 203-905-0</b>
	Eau	eau douce	8,80 mg/L
	Eau	eau marine	0,88 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	34,60 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	3,46 mg/kg
	Eau	Eau dégagement intermittent	26,4 mg/L
	sol	-	2,33 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	463,00 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,02 g/kg
2	<b>1-Propanamin, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthyl-, esters avec acides gras C18 insaturés, méthylsulfate (sels)</b>		<b>- 939-685-4</b>
	Eau	eau douce	0,017 mg/L
	Eau	eau marine	0,002 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,7 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,17 mg/kg poids sec
	sol	-	0,331 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10 mg/L
3	<b>Acide acétique</b>		<b>64-19-7 200-580-7</b>
	Eau	eau douce	3,058 mg/L
	Eau	eau marine	0,3058 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	11,36 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	1,136 mg/kg

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

	Eau	Eau dégagement intermittent	30,58	mg/L
	sol	-	0,47	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	85	mg/L
4	<b>octaméthylcyclotérasiloxane</b>		<b>556-67-2 209-136-7</b>	
	Eau	eau douce	0,44	µg/L
	Eau	eau marine	0,044	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,59	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,059	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,15	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10,00	mg/kg
	empoisonnement secondaire	-	41,00	mg/kg
	concerne : alimentaires			

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. - filtre A ou appareil respiratoire autonome

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyle		
Matériau approprié	nitrile		
Matériau approprié	PVC		
Epaisseur du matériel	>	0,5	mm
Temps de passage	>	480	min

#### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat/Couleur**

liquide

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

orange			
<b>Odeur</b>			
fruitée			
<b>Seuil olfactif</b>			
Donnée non disponible.			
<b>pH</b>			
Valeur		4,5	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point de fusion / intervalle de fusion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point de décomposition / intervalle de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés comburantes</b>			
non oxydant			
<b>Propriétés explosives</b>			
Le produit n'est pas explosif.			
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Taux d'évaporation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur		0,97 g/cm <sup>3</sup>	
Température de référence		20 °C	
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque/s		miscible	
<b>Solubilité(s)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0



**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

log Pow		0,81	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>octaméthylcyclotérasiloxane</b>	<b>556-67-2</b>	<b>209-136-7</b>
log Pow		6,49	
Température de référence		25,1	°C
Méthode	OECD 123		
Source	ECHA		

**Viscosité**

Donnée non disponible.

**9.2 Autres informations****Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

**10.4 Conditions à éviter**

Néant, à l'utilisation appropriée.

**10.5 Matières incompatibles**

les bases fortes; agents d'oxydation forts; acides forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Néant, à l'utilisation appropriée

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	ProtectorWax
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
DL50		1746	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>octaméthylcyclotérasiloxane</b>	<b>556-67-2</b>	<b>209-136-7</b>
DL50	>	4800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

Méthode	OCDE 401
Source	ECHA

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	ProtectorWax
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	209-136-7
DL50	>	2400	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	ProtectorWax
ETA (Mélange)	4,28 mg/l 57
Voie d'exposition / état physique	Poussière/Brouillard
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
ETA		1,5	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
2	octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	209-136-7
CL50		36	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
Méthode	EU B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritant		
2	octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	209-136-7
Espèces	lapin		

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Durée d'exposition		24	h
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		Irritants pour les yeux	
2	octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	209-136-7
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
2	octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	209-136-7
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	209-136-7
Source		ECHA	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction	
Donnée non disponible.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Espèces		rat	
Méthode		OECD 451	
Source		ECHA	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	

Nom commercial : ProtectorWax

Code produit: 319999

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
CL50	>	1474	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
NOEC	>	100	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Danio rerio		
Méthode	OECD 204		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
CE50		1550	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
NOEC		100	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
CE50		911	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

<b>Biodégradabilité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		90,4	%
Durée		28	jour(s)
Méthode		OCDE 301 B	
Source		ECHA	
Évaluation		facilement biodégradable	
2	octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	209-136-7
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		3,7	%
Durée		29	jour(s)
Méthode		OECD 310	
Source		ECHA	
Évaluation		n'est pas biodégradable facilement	
<b>Dégradabilité abiotique</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	209-136-7
Type		Hydrolyse	
Demi-vie		69,3-144	h
pH		7	
Température de référence		24,6	°C
Méthode		OECD 111	
Source		ECHA	

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
log Pow		0,81	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
2	octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	209-136-7
log Pow		6,49	
Température de référence		25,1	°C
Méthode		OECD 123	
Source		ECHA	

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
Evaluation PBT	Un ou plusieurs composants de ce produit sont classés comme PBT.
Evaluation vPvB	Un ou plusieurs composants de ce produit sont considérés comme substance chimique vPvB

**12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres informations**

<b>Autres informations</b>	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	8
Code de classification	C3
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN3265
Nom technique	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Sources de danger	Siloxanes et silicones, 3-[(2-aminoéthyl)amino]propyl méthyl, di-méthyl, terminés par des groupes méthoxy
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

**14.2 Transport IMDG**

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3265
Nom et description	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.
Sources de danger	Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me, methoxy-terminated
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3265
Nom et description	Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
Sources de danger	Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me, methoxy-terminated
Étiquettes	8

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

Le produit contient la/les suivante(s) substance(s) répondant aux critères énoncés à l'article 57 et 59 du Règlement ((CE) 1907/2006) REACH et est/ sont considérée(s) des/une substance(s) candidate(s) à placer dans l'annexe XIV (liste des substances soumises à l'autorisation).

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	décaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	208-764-9
2	dodécaméthylcyclohexasiloxane	540-97-6	208-762-8
3	octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	209-136-7

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	décaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	208-764-9	70
2	octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	209-136-7	70

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

#### Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)

Les agents de surface contenus dans ce produit sont conformes au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

#### Prescriptions nationales

#### VOC Suisse: VOCV (SR 814.018)

Teneur en VOC	37,63 %
---------------	---------

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

#### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

---

**Nom commercial :** ProtectorWax**Code produit:** 319999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 14.09.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

---

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)****B**

Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 769433